

PERSPECTIVES

Podcast de l'APT



Principes Méndez: Promouvoir des alternatives aux interrogatoires coercitifs

Almudena García

Bonjour et bienvenue•e à Perspectives, le podcast de l'APT qui explore les questions contemporaines liées à la prévention de la torture et à la dignité en détention.

Je suis Almudena García, la Conseillère en communication digitale de l'APT, et cet épisode est le deuxième d'une série sur les Principes Méndez pour des entretiens efficaces, qui présentent une nouvelle approche pour mettre fin aux entretiens coercitifs.

Notre Secrétaire générale adjointe, Audrey Olivier Muralt, s'est entretenue avec Ruth Ssekindi, qui dirige la Direction du monitoring et de l'inspection de la Commission ougandaise des droits de l'homme.

Audrey Olivier Muralt

Nous savons que c'est dans les premières heures de la détention que les personnes privées de liberté courent le plus grand risque d'être soumises à la torture et aux mauvais traitements, notamment lorsqu'elles sont interrogées dans le cadre d'un cadre. Les Principes Méndez constituent une alternative efficace aux interrogatoires coercitifs. Ils sont conçus pour aider les enquêteur-e-s à recueillir des informations fiables - et non des aveux - en utilisant des techniques d'entretien fondées sur l'établissement d'une relation. Ils protègent également les droits des personnes interrogées en veillant à ce que les garanties fondamentales soient respectées dans la pratique.

Les Principes Méndez ont été élaborés pendant quatre ans par une équipe multidisciplinaire possédant des compétences diverses: en matière de police, d'enquête, de droits de l'homme, de psychologie et d'autres disciplines. Ruth Ssekindi est une avocate expérimentée qui travaille à la Commission des droits de l'homme de l'Ouganda. Son travail consiste à effectuer un monitoring des postes de police, les prisons et autres lieux de détention dans tout le pays. Elle connaît la situation des personnes détenues et est une ardente défenseuse de l'éradication de la torture et des mauvais traitements. Elle comprend également comment et pourquoi la police de son pays fonctionne de la manière dont elle le fait. Elle a partagé ses connaissances en tant que membre du Comité directeur chargé de la rédaction des Principes Méndez.

Ruth Ssekindi

Mon rôle dans le processus de rédaction des Principes était plutôt de faire partie du comité directeur. Et au début, nous nous sommes séparés en deux groupes, l'un sur la recherche, et l'autre sur les garanties juridiques. Et j'ai eu l'honneur d'être invitée à diriger le groupe des garanties juridiques, ce qui était non seulement une tâche intimidante, mais aussi très intéressante. J'ai travaillé avec d'incroyables expert-e-s du monde entier, qui m'ont apporté des idées étonnantes. Il y a eu une réunion des cerveaux et j'ai vu beaucoup d'engagement et de volonté de faire en sorte qu'il y ait un changement en termes d'efficacité des entretiens et de traitement des questions de torture et de mauvais traitements.

Et donc, grâce à toutes ces discussions au sein du comité directeur, qui a été bien guidé par Juan Méndez et l'APT qui a vraiment mené le processus, en particulier Mark Thomson, je pense que nous sommes arrivés plus tard à un très bon document qui était fondé sur des preuves, qui était basé sur des principes juridiques et des normes internationales. Oui, et l'engagement et le travail acharné du comité directeur et des autres acteurs, ainsi que de l'APT, sont vraiment louables.

Audrey Olivier Muralt

Merci, mais aussi félicitations pour cet excellent travail, tout le monde commente l'excellence du document. Alors, Ruth, de votre point de vue de praticienne, en tant que directrice du monitoring et de l'inspection à la Commission ougandaise des droits de l'homme, quelle est la valeur ajoutée des Principes pour la prévention de la torture et également pour l'application de la loi ?

Ruth Ssekindi

Les Principes sont très importants parce qu'ils sont pratiques et que, pour une fois, nous disposons d'un document international bien étudié, bien documenté et bien écrit qui traite des questions relatives à l'efficacité des entretiens. Et en ce qui concerne les garanties juridiques, ces Principes donnent des indications sur ce qu'il faut faire pour traiter les problèmes des personnes en conflit avec la loi. Et les Principes sont très importants parce qu'ils donnent des indications aux forces de l'ordre sur la manière de mener des entretiens - des entretiens efficaces - sans recourir à la torture et aux mauvais traitements ou sans contraindre les victimes.

Et je pense qu'ils sont très importants parce qu'ils mettent en évidence les normes internationales des droits de l'homme sur ce qui devrait être fait. Ils mettent en lumière les questions de vulnérabilité - comment traiter une personne en situation de vulnérabilité ? Ce point est souvent ignoré. Et souvent, les forces de l'ordre ne considèrent quelqu'un que comme un-e suspect-e, mais oublient les autres aspects liés à cette personne qui peuvent affecter l'enquête. Par exemple, s'il s'agit d'un-e réfugié-e, ou si c'est l'âge et les problèmes liés à l'âge, si quelqu'un est malentendant, si quelqu'un a besoin d'un interprète, si quelqu'un a eu faim. Ce sont toutes ces petites choses qui peuvent affecter une enquête et conduire à l'obtention d'informations erronées auprès d'une personne suspecte ou d'une personne interrogée.

Les Principes mettent donc en lumière des questions telles que la vulnérabilité, la responsabilité, la formation des forces de l'ordre. Que doivent savoir les forces de l'ordre ? Si nous devons surveiller, en tant qu'INDH, les transactions ou les opérations des forces de l'ordre, quelles sont les normes qui nous permettent de leur demander des comptes ? Quelles sont les normes de responsabilité ?

Les Principes facilitent cette démarche car ils mettent en évidence les normes de responsabilité et ce qui doit être fait. Ces Principes deviennent donc une liste de monitoring pour les INDH, les personnes comme moi. Et aussi lorsque nous contrôlons et visitons les lieux de détention, que devons-nous rechercher ? Et donc ils guident, ils donnent des conseils très pratiques aux forces de l'ordre, mais ils donnent aussi des conseils aux procureur-e-s, aux avocat-e-s et aux juges sur la façon dont les preuves ont pu être reçues. Et ils constituent une alternative à la torture, car lorsque vous utilisez les Principes, il est très peu probable que quelqu'un ait recours à la torture. Il s'agit donc d'une excellente alternative pour les forces de l'ordre.

Audrey Olivier Muralt

Vous avez déjà couvert beaucoup de thèmes que nous souhaitons aborder aujourd'hui Et la valeur ajoutée des Principes pour la prévention de la torture, pour les INDH, pour les forces de l'ordre et les autres acteurs. Et vous avez fait allusion à certaines questions dont nous aimerions discuter un peu plus avec vous, en profitant de votre expertise. D'après votre expérience du monitoring de la détention en Ouganda, partagez-vous la conclusion que le moment où les risques sont les plus élevés se situe dans les premières heures ou les premiers moments de la détention ? Et avez-vous constaté que certaines des garanties juridiques contenues dans les Principes, renforcées par les Principes, lorsqu'elles sont effectivement mises en œuvre, contribuent également à réduire ces risques ?

Ruth Ssekindi

Oui, je suis du même avis car dans mon travail, 70% de nos cas étaient liés à la torture et aux mauvais traitements. Et parmi ceux-ci, dans tous les cas liés à la torture, aux traitements cruels, inhumains et dégradants, 99% de ces cas ou les personnes, les victimes, ont indiqué qu'elles avaient été torturées au début de leur détention. Et pourquoi ? Il est un fait que lorsque les forces de l'ordre détiennent des suspect-e-s, elles veulent des aveux faciles, elles veulent résoudre les allégations ou les crimes très facilement, et la première chose qu'elles font est parfois de brutaliser ou de torturer les victimes ou de les soumettre à des traitements cruels, inhumains et dégradants. Si tel est le cas, il est donc très important que nous disposions d'un document juridique, de directives, sur la manière dont les enquêtes, les interrogatoires et les entretiens doivent être menés. C'est là que se situe le problème, car les forces de l'ordre ne torturent pas les gens parce qu'ils sont des criminels. Ils les torturent principalement parce qu'ils ont besoin de gagner une affaire. Ils veulent porter leur affaire devant le tribunal et gagner. Ils veulent des aveux, ils veulent savoir où sont les biens volés. Ils veulent savoir où les armes ont été cachées. Et c'est pourquoi ils torturent les gens, pour obtenir des aveux, pour les informer et résoudre leurs affaires.

Et c'est là que les Principes entrent en jeu. En tant qu'INDH, il est très important que nous mettions l'accent sur les Principes car ils nous guident et nous aident à résoudre ce cercle vicieux. Mais aussi, les professionnel-le-s de l'application de la loi ont toujours demandé, que pensez-vous que nous devrions faire ? Quelle alternative me donnez-vous ? Ce type a tué sept personnes et j'ai besoin de l'arme. Et c'est vraiment un scénario de "bombe à retardement". Ils veulent juste justifier leurs actions. Mais beaucoup croient que la torture fonctionne vraiment. Et si c'est ce qu'ils croient, et qu'ils pensent avoir résolu une série de crimes grâce aux mauvais traitements et à la torture, alors nous devons leur donner une alternative. Parce que lorsque nous formons les forces de l'ordre, elles nous donnent des incidents où elles ont résolu des crimes en giflant ou en frappant des personnes ou des suspects. Et s'ils sentent, et s'ils croient vraiment que cela fonctionne, nous devons leur donner une alternative pour obtenir des aveux et des informations par le biais de la science.

Les Principes encouragent ensuite l'utilisation de la science. Parce que si tu fais ça, alors je n'ai pas besoin de ta confession. Je peux trouver les faits sans nécessairement recourir à une confession. Et je pense que les Principes soulignent également que les preuves obtenues par la torture sont inadmissibles devant les tribunaux. C'est un principe juridique, mais dans la réalité, ils ont continué à torturer des gens. Il est donc très important que nous dissuadions les forces de l'ordre de commettre des actes de torture et des mauvais traitements afin qu'elles puissent trouver une alternative pour gagner les procès.

Audrey Olivier Muralt

Je pense que vous avez mentionné beaucoup de valeurs ajoutées et de caractéristiques innovantes des Principes et des aspects pratiques pour la mise en œuvre de la loi. Nous nous sommes beaucoup concentrés sur les aspects positifs et sur ce qu'ils représentent pour les forces de l'ordre, mais aussi pour les INDH. Voyez-vous des défis, en particulier, en termes de mise en œuvre, en considérant également votre pays et la région ?

Ruth Ssekindi

Oui, mais lorsque nous parlons de défis, je pense que nous devrions d'abord examiner les aspects positifs, sur lesquels nous nous sommes tant attardés. Et pour ajouter aux aspects positifs, la manière dont les garanties sont imbriquées et incorporées dans les Principes et liées de manière transparente à la recherche est étonnante. Ils sont intégrés de manière à ce que la personne qui mène l'enquête soit consciente des mesures de protection lors d'un entretien.

C'est très important car les Principes font des garanties juridiques une réalité au cours des processus d'enquête. Si l'enquêteur ou l'interrogateur connaît les garanties légales, cela limitera les possibilités de soumettre cette personne à un traitement cruel, inhumain ou dégradant, voire à la torture. Maintenant, les défis que nous pouvons comprendre, si je peux parler au nom de la région africaine, sont les suivants : "Eh bien, c'est une autre ligne directrice internationale ou ce sont des Principes, oui, mais nous ne sommes pas liés par eux". Il nous appelle donc, ainsi que tout le monde, tous les défenseurs des droits de l'homme et tous les praticiens, les juristes, à veiller à populariser les Principes et à mettre en évidence leur pertinence et leur beauté, ainsi que les raisons pour lesquelles ils devraient être mis en œuvre dans nos différents pays, dans nos différentes régions ou continents.

L'autre défi que je prévois et qui pourrait nécessiter beaucoup de travail sera la formation et les différentes lois que nous avons dans nos pays. Elle peut nécessiter l'amendement ou la ratification d'instruments, peut-être la ratification du Protocole facultatif (OPCAT). Elle peut exiger la ratification de la Convention des Nations unies contre la torture pour les États qui ne l'ont pas ratifiée. Car si vous n'avez pas ratifié la Convention des Nations unies contre la torture, les Principes n'auront pas vraiment de sens pour vous. Il est donc très important que nous nous assurions que la Convention des Nations unies contre la torture soit ratifiée, que le Protocole facultatif soit ratifié et que les Principes aient un sens pour ces États.

Il y a aussi l'aspect de la formation des forces de l'ordre et le changement d'attitude que je prévois. Parce que vous changez des choses ou des croyances et des attitudes que les forces de l'ordre ont cru pendant des années. Beaucoup ont cru que battre les délinquants fonctionnait. Que les délinquants méritent d'être battus, qu'ils méritent qu'on leur mente, qu'on les contraigne, qu'ils méritent d'être traités comme de la merde. Et maintenant, nous en venons à dire que ces personnes doivent être respectées, qu'elles sont des êtres humains, qu'elles ont des droits légaux, qu'elles méritent d'être traitées avec dignité. Ils doivent désapprendre les choses qu'ils ont apprises il y a longtemps et cela peut prendre du temps. Et pourtant le temps n'est pas de notre côté, nous le voulons comme si c'était hier. Et je pense que nous devrions aller dans les écoles de formation de la police, les écoles de formation des forces de l'ordre et faire en sorte que les Principes fassent partie du programme. Je pense que cela contribuera grandement à changer l'attitude, notamment des jeunes, des nouveaux cadets, afin qu'ils aient de nouvelles idées sur l'application de la loi.

L'autre défi que je vois ou que je prévois serait le coût. Lorsque nous introduisons ces Principes, ils ont des implications financières. Nous parlons de la façon dont la salle d'entretien est aménagée. Nous savons que ce n'est pas une réalité dans tous les pays. Certaines sont petites, même la police (rires) n'a pas de place pour s'asseoir. Ont-ils même des téléphones dans leurs commissariats ? Ont-ils de la place ? Ainsi, si les Principes sont bons, ils nécessitent également un investissement dans l'application de la loi afin de pouvoir fonctionner correctement.

Audrey Olivier Muralt

Très inspirant, Ruth. Merci beaucoup d'avoir ouvert la voie d'une manière très pratique. Il y a des défis, mais aussi des opportunités de changement. Vous avez mentionné ce que les INDH pourraient faire avec les Principes. Ils peuvent les utiliser comme une liste de monitoring, ils peuvent les utiliser comme un guide de surveillance pour savoir si les garanties juridiques, les entretiens et les enquêtes sont menés correctement. J'aimerais connaître votre avis sur ce que les INDH pourraient faire de plus avec les Principes, peut-être pour aider à la diffusion ou à d'autres activités.

Ruth Ssekindi

Les INDH peuvent faire beaucoup en ce qui concerne les Principes. Les INDH ont un mandat très, très large. Et comme les INDH sont le chien de garde de l'État et les promoteurs des droits de l'homme dans leur pays, il est très important que les INDH soient à bord. Tout d'abord, ils ont un rôle de garde-fou dans lequel ils surveillent les actions de toutes les agences gouvernementales et toutes les actions. Et parce qu'ils ont cela, ils ont pour rôle de surveiller les opérations de maintien de l'ordre, y compris les entretiens, les interrogatoires et la façon dont la police fait son travail. De cette façon, ils peuvent tenir les forces de l'ordre pour responsables.

Les INDH ont un rôle consultatif pour conseiller les États et les institutions étatiques sur la manière de garantir le respect des droits de l'homme. Ce rôle consultatif peut donc les aider à apporter, à collecter les Principes et à conseiller les forces de l'ordre sur les normes qu'elles doivent respecter et sur la manière dont elles doivent faire leur travail. Les INDH reçoivent également des plaintes et mènent des enquêtes. Et les Principes Méndez peuvent guider les INDH sur ce qu'il faut enquêter, comment enquêter et ce qu'il faut rechercher au cours des enquêtes.

Les INDH ont un rôle de formation, de sensibilisation, d'éducation, d'éveil des consciences, tout cela. Et les Principes Méndez sont vraiment le bon endroit pour être et pour commencer. Ils peuvent donc reprendre les Principes et élaborer un très bon guide ou du matériel pour les forces de l'ordre. Lorsqu'ils se rendent dans des écoles de formation des forces de l'ordre ou qu'ils sont invités, ce sont les Principes qu'ils doivent utiliser pour former les forces de l'ordre.

Les INDH ont également un rôle à jouer pour garantir l'accès des victimes à la justice. Et si vous parlez d'accès à la justice pour les victimes qui ont été violées, qui ont été abusées, alors les Principes sont le bon guide à utiliser pour s'assurer qu'il n'y a pas de violations, y compris la formation des procureur-e-s, des magistrat-e-s et des juges. D'accord ? Elles peuvent utiliser les Principes lors de la formation des officiers de justice pour leur apprendre ce dont elles doivent être conscientes lors de la prise de décision, quelles sont les normes, les normes en matière de droits de l'homme. Et les Principes deviennent alors les normes de droits de l'homme qu'elles doivent utiliser pour la formation, pour l'application de la loi, pour la formation des

officiers de justice, pour la responsabilité. Et elles devraient également, lorsque nous parlons de la mise en œuvre des Principes, les utiliser pour s'assurer qu'ils sont mis en œuvre dans tous les pays. Et je pense que ce sont de grands Principes à utiliser.

Almudena García

Ruth Ssekindi est directrice de la Direction du monitoring et du suivi de la Commission ougandaise des droits de l'homme.

Nous espérons que vous avez apprécié cet épisode de Perspectives.

Nous reviendrons bientôt avec un autre épisode de cette série explorant les Principes Méndez.

Et si vous avez une idée que nous pourrions couvrir dans Perspectives, nous serions ravis de l'entendre. Contactez-nous par courriel à apt@apt.ch. Ou retrouvez-nous sur les médias sociaux : Facebook, Twitter et LinkedIn.

Nous vous remercions de votre écoute et nous nous réjouissons de votre prochaine visite.